

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIC ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية وترقية الصحة

NOTE N° 06 DU 29 FEV 2020 RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE
DU CORONAVIRUS COVID-19 AU NIVEAU DES POINTS D'ENTREE ET DES
ETABLISSEMENTS DE SANTE

Destinataires	Madame et messieurs les Walis Monsieur le Directeur Général de l'Institut Pasteur d'Algérie Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de Santé Publique Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population des Wilayas	Pour Information Pour Information Pour information Pour Diffusion et Suivi
	En communication avec Mesdames et Messieurs : Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés Les Directeurs des Etablissements Publics de santé de Proximité Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour Exécution

Référence : -

- NOTE n° 02 du 23 janvier 2020 relative à la mise en place du dispositif de surveillance et d'alerte à l'infection par le nouveau Coronavirus (2019-NCOV).
- NOTE n° 04 du 20 février 2020 relative à la mise à jour des définitions et des modalités de surveillance, détection, notification et conduite à tenir devant un cas suspect ou confirmé d'infection par le nouveau coronavirus COVID-19
- NOTE n° 05 du 26 février 2020 relative à la gestion du cas suspect et/ou confirmé du coronavirus COVID-19 et des cas contacts.

L'épidémie actuelle de coronavirus Covid-19 dans le monde avec plus de 85203cas et 2921 décès et son extension rapide à 57 autres pays et l'alerte récente en Italie avec plus de 888 cas et 21 décès sans liens épidémiologiques, représente une véritable menace pour les pays du bassin méditerranéen, notamment l'Algérie qui a notifié le 1^{er} cas confirmé le 25 février 2020.

A ce titre, je vous instruis de mettre en application les directives suivantes:

1- Au niveau des points d'entrée :

- d'élever le niveau d'alerte et de veille sanitaire au niveau de tous les points d'entrée, aériens, navals et terrestres, particulièrement les dessertes des pays où la transmission est active,
- de renforcer ces points d'entrée en moyens humains et matériels.

2- Au niveau des établissements de santé :

- de veiller à la large diffusion et au suivi des notes ministérielles,
- de désigner dans chaque établissement des équipes H24 dédiée à la prise en charge des cas suspects (listes, adresse et numéros de téléphone des personnels de santé référents),
- de préparer et de tester le circuit du cas suspect depuis son arrivée jusqu'au box d'isolement,
- d'interdire l'accès du box d'isolement à toute personne en dehors des équipes dédiées.
- de prévoir la disponibilité des moyens de protection individuelle et de la solution hydro alcoolique
- de veiller au respect des conditions d'hygiène générale

Je vous demande d'accorder une attention particulière à la stricte application des directives édictées dans la présente note, de veiller au respect du circuit d'acheminement de l'information et de me tenir informer de toutes les difficultés rencontrées sur le terrain. Cette note doit faire l'objet d'une large diffusion, elle est téléchargeable sur le site www.sante.gov.dz.

Le Directeur General



Zouari
مدير عام الوقاية و ترقية الصحة
فورار جمال